



**Municipalité de Saint-Casimir**

MRC de Portneuf

## **AVIS PUBLIC / ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION**

**Aux personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 217-2023 relatif aux dérogations mineures**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

Lors d'une séance tenue le 13 février 2023, le conseil de la Municipalité de Saint-Casimir a adopté un projet de Règlement numéro 217-2023 relatif aux dérogations mineures.

Les dispositions de ce projet de règlement découlent des pouvoirs conférés par les articles 145.1 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., chap. A-19.1) et visent à régir les dérogations mineures sur le territoire de la Municipalité de Saint-Casimir.

1. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 13 mars 2023 à 19h30 dans la salle du Conseil située au 220 boulevard de la Montagne. Au cours de cette assemblée, ledit projet de règlement sera expliqué et le conseil entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
2. Le projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 220 boulevard de la Montagne, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 ainsi que sur le site [www.saint-casimir.com](http://www.saint-casimir.com).

DONNÉ À SAINT-CASIMIR, CE 14<sup>e</sup> JOUR DE FÉVRIER 2023.

René Savard, directeur général et greffier-trésorier

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussigné, certifie sur mon serment d'office avoir affiché le 14 février 2023 le présent avis public, conformément à la Loi.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat de publication.

René Savard  
Directeur général et greffier-trésorier

